## Procès-verbal n° 16 de la commission sportive du 24 février 2020

**<u>Présents</u>**: Gérard FAYARD ; Jeannine MOURGUES et Pascal PEZAIRE

+ Match de championnat D2, poule B, Sucs et Lignon 2 / St Pierre-Eynac du 16/02/20

Dossier transmis par la commission de discipline.

Après vérification de la feuille de match, le joueur TOURNAYRE Florian a participé à la rencontre. Ce joueur était suspendu pour un match ferme à compter du 23/12/19. L'équipe de St Pierre-Eynac n'ayant pas joué depuis cette date, M. Tournayre Florian, licence numéro 560916798, ne pouvait pas jouer, n'ayant pas purgé sa suspension.

En conséquence la commission sportive décide : Match PERDU par pénalité à l'équipe de St Pierre-Eynac.

Sucs et Lignon 2 : 3 points, 3 buts

St Pierre-Eynac : 0 point , 0 but

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission d'appel, selon les dispositions de l'article 3.1.1 du règlement disciplinaire dans un délai de 7 jours à compter de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4.1.2 du règlement disciplinaire annexé aux règlements généraux de la F.F.F.